



N°01 01/2025 - ANALYSES

# Évolution du pouvoir d'achat et du taux d'épargne par niveau de vie

# IMPRESSUM



## Responsable de la publication

Tom Haas

Rédaction  
Cathy Schmit  
Sophie Lehouelleur

## Janvier 2025

Date de clôture statistique :

5 décembre 2024

ISSN 2658963X

## STATEC

Institut national de la statistique et des études économiques

Bâtiment Twist  
12, boulevard du Jazz  
L-4370 Belvaux

+352 247 - 84219  
info@statec.etat.lu  
www.statec.lu



# SOMMAIRE

---

<b>01</b>	L'ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT PAR NIVEAU DE VIE ENTRE 2019 ET 2025	5
<b>02</b>	TAUX D'ÉPARGNE PAR NIVEAU DE VIE ENTRE 2019 ET 2025	16
<b>03</b>	LIMITES	23
<b>04</b>	RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS	24



Suite au choc inflationniste, les dépenses des ménages se sont envolées sur les années récentes. Cette étude montre que depuis 2019 leur pouvoir d'achat moyen aurait néanmoins augmenté pour les différents niveaux de revenus. Les revenus ont en effet progressé significativement sous l'effet notamment de l'indexation et de différentes mesures. À l'horizon 2025, avec les adaptations des barèmes d'imposition, ces gains de pouvoir d'achat devraient encore s'accroître légèrement. Malgré cette amélioration, les ménages des quintiles inférieurs n'arriveraient toujours pas à mettre de l'argent de côté. L'épargne enregistrée au niveau agrégé serait constituée en large majorité par les 20% des ménages les plus aisés.

### Actualisation et extension des études précédentes

Le premier volet de la présente étude constitue une actualisation des évaluations de pouvoir d'achat effectuées en 2022<sup>1</sup> pour les années 2022 et 2023 et intègre également des prévisions pour 2024-2025. Prenant à nouveau 2019 comme année de base (dernière année avant-crise Covid et énergétique), le but de cette partie est de savoir si les ménages – compte tenu de l'évolution de leurs revenus d'un côté et de la progression des dépenses induite par l'inflation de l'autre – peuvent toujours accéder aux mêmes volumes de biens et services qu'en 2019 ("approche statique", c.-à-d. en supposant un panier de consommation invariant).

Cette actualisation se distingue des évaluations de 2022 à plusieurs égards. Si précédemment l'évaluation du pouvoir d'achat était quasi exclusivement basée sur des données individuelles d'enquête, cette actualisation recherche la cohérence avec les grandeurs macroéconomiques pour informer sur le partage de la croissance agrégée des revenus et des dépenses des ménages<sup>2</sup>. En outre, le STATEC a sollicité le concours de l'IGSS et de son modèle de microsimulation<sup>3</sup> pour l'évaluation de différentes mesures. Cela augmente la robustesse de l'analyse.

Un nouveau volet a été rajouté à l'étude en intégrant l'évaluation du taux d'épargne selon le niveau de vie des ménages. L'approche statique des dépenses est abandonnée et les volumes consommés des différents biens et services varient selon les rythmes enregistrés au niveau macroéconomique dans la comptabilité nationale. La capacité d'épargner importe notamment pour l'accès à un logement ou la résistance de la consommation face à des chocs futurs sur les revenus.

1 Cf. Note de conjoncture 1-2022, étude 7.2 "Impact de la hausse des prix et des mesures de soutien sur le pouvoir d'achat des ménages", et Note de conjoncture 2-2022, étude 7.3 "Gains et pertes de pouvoir d'achat des ménages dans le contexte de la crise énergétique".

2 Cf. Ombeline Jullien de Pommerol, Pierre Madec, Mathieu Plane, Raul Sampognaro, 2024, "De la crise Covid au choc inflationniste: une analyse macro/micro du pouvoir d'achat en France", OFCE Policy brief 124, 15 février, pour une analyse combinant données d'enquêtes et grandeurs macroéconomiques.

3 Cf. IGSS, "SPAFIL – Un outil d'analyse et d'aide à la décision", Cahier Méthodologique n° 5-2023.

# 1. L'évolution du pouvoir d'achat par niveau de vie entre 2019 et 2025

## a. Les dépenses (approche statique)

### Des dépenses micro aux dépenses macro

Comme pour les évaluations conduites en 2022, l'Enquête sur le budget des ménages (EBM) renseigne sur la consommation des ménages en fonction de leur niveau de vie<sup>4</sup> pour l'année de base 2019. Pour cette mise à jour, les résultats de l'enquête ont été ajustés<sup>5</sup> pour les rendre cohérents avec les dépenses de consommation finale des ménages résidents renseignés au niveau macroéconomique par la comptabilité nationale (pour laquelle l'EBM constitue une source parmi d'autres)<sup>6</sup>. L'ajustement n'a qu'un impact très marginal sur les parts de la consommation totale incombant aux ménages des différents quintiles: les 20% des ménages les moins aisés (1<sup>er</sup> quintile, ou Q1) représentent toujours 14% des dépenses totales, contre 28% pour les 20% des ménages les plus aisés (5<sup>e</sup> quintile, ou Q5).

### Les ménages modestes davantage frappés par les hausses de prix de l'énergie et de l'alimentation

Dans l'approche statique supposant un panier de biens et de services constant, la progression des dépenses découle directement des hausses de prix. Entre 2019 et 2023, l'inflation a fait ainsi progresser les dépenses d'énergie de 35% en moyenne, celles de l'alimentation de 20% et celles des autres biens et services de 11%.

Les pénuries associées au rebond post-Covid et la crise énergétique aggravée par la guerre en Ukraine ont ainsi conduit à une progression moyenne des prix (et ainsi des dépenses dans l'optique statique) de près de +14% au total en l'espace de 4 ans, dépassant très nettement l'inflation enregistrée sur 2015-2019 (+5%).

Des effets de composition sont à l'origine d'un impact légèrement différencié entre les différents quintiles. Les ménages aux revenus plus modestes ont consacré en 2019 une part relativement plus importante de leurs dépenses totales à l'énergie (près de 6% pour le Q1, contre moins de 4% pour le Q5) et à l'alimentation (15% pour le Q1, 10% pour le Q5), donc les produits qui se sont le plus renchérissés. Ils dépensent en revanche relativement moins pour les services (53% de leurs dépenses, contre 59% pour le Q5).

Par ailleurs, à l'intérieur des 4 sous-agrégats, c'est au niveau des services que les hausses des dépenses liées à l'inflation s'écartent le plus, de +10% pour les ménages du quintile inférieur à +12% pour ceux du quintile supérieur. Cela s'explique notamment par des dépenses plus élevées des ménages plus aisés en services de l'Horeca (renchérissement de 15% sur 2019-2023) et en services financiers (+29%)<sup>7</sup>. Pour l'énergie, les progressions sont en revanche très similaires entre les différents quintiles, le profil de consommation variant plus en fonction des sources de chauffage et motorisations qu'en fonction du niveau de vie<sup>8</sup>.

Au total, toujours à panier de consommation constant, ce seraient les ménages les plus aisés qui auraient connu l'augmentation des dépenses la plus importante (cf. graphiques A, partie droite), mais uniquement à la marge, avec +14% sur 2019-2023 pour le Q5 contre +13.3% pour le Q1. Pour ces ménages aisés, la hausse des dépenses des services pèse plus (part plus élevée dans leurs dépenses et hausse de prix plus forte), alors que les contributions de l'énergie et de l'alimentation sont plus fortes pour les ménages modestes.

Si les dépenses ont donc au total augmenté dans des proportions similaires depuis 2019 à travers les quintiles, ces hausses représentent une part plus élevée du revenu de 2019 pour les ménages les moins aisés (+15.4% pour le Q1 contre +8.9% pour le Q5). En montants absolus (cf. graphiques A, partie gauche), le relèvement des dépenses induit par l'inflation remonte à +12 200 EUR en moyenne pour le Q5 et +5 700 pour le Q1.

4 C'est-à-dire du revenu disponible par équivalent adulte (i.e. divisé par le nombre d'unités de consommation).

5 L'ajustement est fait au niveau détaillé pour chaque bien et service (niveau 2 de la Classification des fonctions de consommation des ménages, appelée COICOP).

Pour une méthode détaillée, voir Ignacio Cazcarro, Antonio F. Amores, Inaki Arto & Kurt Kratena (2020): Linking multisectoral economic models and consumption surveys for the European Union, Economic Systems Research 34 (1).

6 Les dépenses s'en voient relevées de 23% au total, avec des adaptations mineures pour l'énergie et les biens (autres), mais des redressements plus importants (de l'ordre de +1/3) pour l'alimentation (y compris alcool et tabac) et les services (hors loyers imputés).

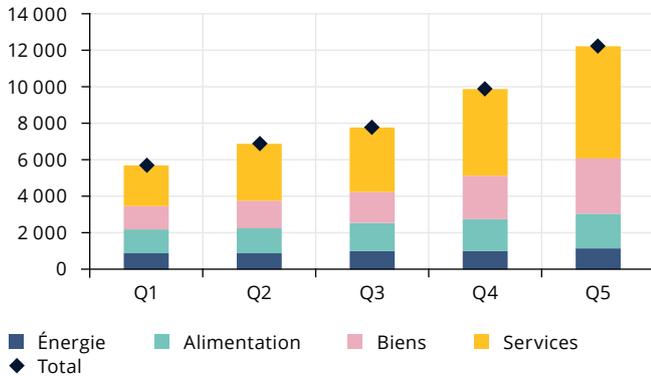
7 La mise en évidence de telles nuances constitue une amélioration par rapport aux études effectuées en 2022 (NDC 1-22 et 2-22), où les variations de prix étaient appliquées à un niveau plus agrégé (COICOP 1 au lieu de COICOP 2).

8 Cf. Note de conjoncture 2-2022, étude 7.3.

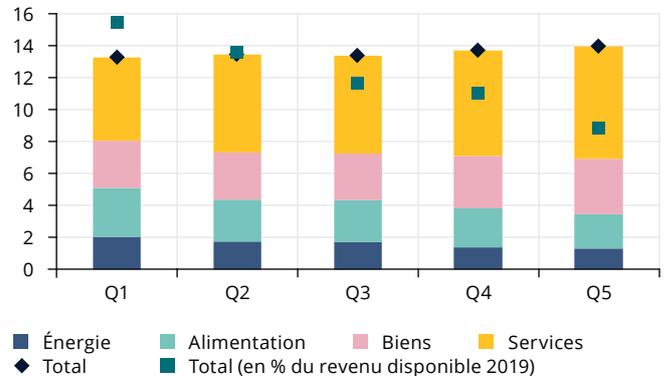
## Graphiques A

### Hausses des dépenses liées à l'inflation entre 2019 et 2023, contributions par sous-agrégat

EUR par ménage



Contributions à la hausse en points de %



Source: STATEC (EBM 2019, comptes nationaux, IPCN)

### Prévision: moins de croissance des dépenses sur 2024-2025, mais la hausse du prix de l'électricité pèserait particulièrement sur les ménages modestes

Après +6.3% pour 2022 et +3.7% pour 2023, l'inflation devrait se modérer à environ 2% en 2024 et 2025. Cette modération se traduit par une moindre hausse des dépenses prévues (cf. graphiques B, partie gauche). Faute de prévisions d'inflation détaillées au niveau des différents produits (elles distinguent uniquement les différents produits énergétiques, l'alimentation<sup>9</sup> et l'inflation hors énergie et alimentation), l'impact sur les dépenses est peu différencié entre les quintiles, à part pour l'énergie.

L'accroissement légèrement plus prononcé sur 2024-2025 des dépenses relatives pour les ménages les plus modestes (par rapport aux plus aisés, cf. graphiques B, partie droite) découlerait principalement de la hausse prévue du prix de l'électricité d'environ 30%<sup>10</sup> en 2025. Non seulement la part de l'énergie dans les dépenses totales est plus importante pour les ménages modestes (cf. ci-avant), mais la part de l'électricité dans les dépenses énergétiques est également supérieure: plus de 30% du total de l'énergie pour le Q1, contre 20% pour le Q5<sup>11</sup>.

Ce deuxième point implique que l'énergie se renchérirait de près de 8% en 2025 par rapport à 2023 pour les ménages les moins aisés, contre environ 4% pour les plus aisés (profitant plus des baisses projetées sur les prix des carburants).

Au total, sur 2019-2025 et à volumes consommés constants, les dépenses annuelles d'un ménage moyen du quintile inférieur augmenteraient de 7 800 EUR, contre +16 200 en moyenne pour le quintile supérieur (cf. graphiques B, partie gauche), soit un peu plus de +18% à travers les différents niveaux de vie. Comme les ménages modestes utilisent une part plus large de leurs revenus pour consommer (cf. partie 2 de la présente étude sur le taux d'épargne), cette augmentation représente 21% du revenu disponible de 2019 pour le Q1, contre 12% pour le Q5.

9 Le STATEC n'établit pas (encore) de prévision sur l'alimentation, mais les évolutions en zone euro et au Luxembourg étant généralement très similaires, les dépenses d'alimentation ont été ajustées avec la prévision d'Oxford Economics pour l'inflation alimentaire en zone euro.

10 La hausse sera pourtant très hétérogène selon les profils de consommation, cf. chapitre 6 de la note de conjoncture 2-24.

11 Pour l'année de base 2019 ainsi que pour 2025.

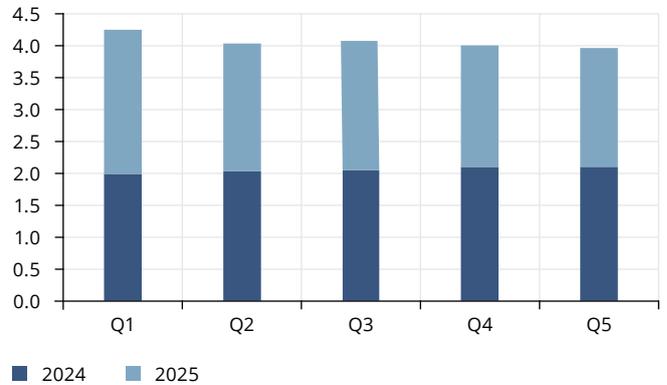
## Graphiques B

### Hausses cumulées des dépenses liées à l'inflation

EUR par ménage



% des dépenses 2023



Source: STATEC (EBM 2019, comptes nationaux, IPCN, prévisions d'inflation pour 2024 et 2025)

## b. Les revenus

### Les 20% des ménages les moins aisés auraient perçu 10% des revenus totaux en 2019

À l'instar des dépenses, les revenus nets recensés dans l'Enquête sur le budget des ménages de 2019 ont servi de base pour les calculs, mais ont été également adaptés proportionnellement pour qu'ils soient cohérents avec le revenu disponible total des ménages résidents renseigné par la comptabilité nationale. Cet ajustement s'est fait au niveau de deux types de revenus:

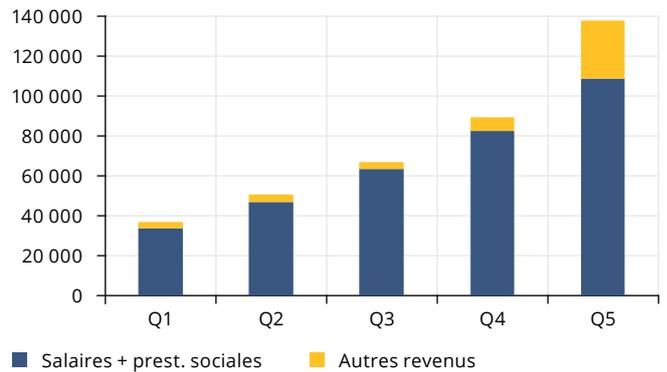
- Les salaires et les prestations sociales;
- Les autres revenus, notamment ceux sur le capital mobilier et immobilier et les transferts entre ménages.

Les ménages du quintile inférieur auraient ainsi collecté près de 10% du revenu disponible agrégé en 2019, contre 36% pour les ménages du dernier quintile. Si les salaires et prestations sociales dominent largement les revenus totaux, leur part diminue au fur et à mesure que le niveau de vie augmente (cf. graphique C). Ainsi, pour le Q1, ce type de revenu représenterait 92% du total contre 79% pour le Q5.

## Graphique C

### Composition du revenu disponible 2019 par quintile

EUR par ménage

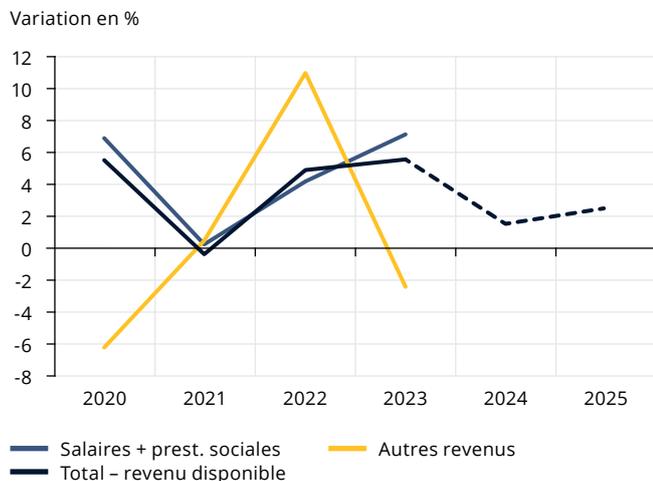


Source: STATEC (EBM 2019, comptes nationaux)

Pour 2020-2023, on a fait évoluer ces deux types de revenus en fonction des taux de croissance enregistrés par la comptabilité nationale en moyenne par ménage. Côté salaires et prestations sociales, le STATEC a pu s'appuyer, comme déjà en 2022, sur des données administratives fournies par l'IGSS. Ces données informent sur l'évolution de ces revenus par niveau de vie et permettent ainsi de décliner la croissance agrégée sur les différents quintiles.

## Graphique D

### Évolution des catégories de revenus 2020-25 (ménage moyen)



Source: STATEC (comptes nationaux, 2024-2025: prévisions macroéconomiques)

Pour les autres revenus, l'évolution retenue est la même à travers tous les quintiles (celle des comptes nationaux)<sup>12</sup>. L'IGSS ne dispose en effet pas d'informations sur ces revenus, et le recours aux données d'enquêtes<sup>13</sup> pour des années successives ne paraît pas souhaitable en raison de la forte volatilité de ces revenus induite par le fait que les ménages enquêtés varient d'une année à l'autre (pas d'échantillon fixe).

Sur la période 2019-2023, les revenus de la catégorie salaires et prestations sociales se sont accrus de près de 20% contre +2% pour les autres revenus (dont l'évolution est beaucoup plus volatile, cf. graphique D), engendrant une progression du revenu disponible par ménage de 16.5% en moyenne sur cette période.

## Les revenus des ménages moins aisés se sont accrus davantage en termes relatifs

Les ménages du quintile inférieur auraient connu au total une progression de leur revenu disponible annuel de 7 700 EUR entre 2019 et 2023, contre +20 000 EUR pour les ménages du quintile supérieur. En termes relatifs, la hausse est significativement plus marquée pour les ménages les plus modestes: +21% pour le Q1 par rapport à 2019, contre près de +15% pour le Q5 (cf. graphiques E).

Or, cet accroissement plus fort du côté des ménages aux revenus modestes n'est pas systématique au cours de la période. Il varie chaque année en fonction du partage de la croissance entre les deux types de revenus d'un côté et des déterminants spécifiques qui font progresser les revenus (mesures, indexations) de l'autre côté. Les revenus du quintile inférieur étaient très dynamiques en 2020 et 2023, soit les années avec les plus fortes progressions agrégées des salaires et prestations sociales. Ces années se caractérisent également par des évolutions nettement plus prononcées des revenus des ménages les plus modestes par rapport aux plus aisés à l'intérieur des salaires et prestations sociales (selon les données fournies par l'IGSS).

En revanche, pour le Q5, les revenus progressaient le plus nettement en 2022, suite à un fort accroissement des autres revenus (+11%), alors que la progression relative des salaires et prestations était très similaire entre les différents niveaux de vie.

En prévision, c'est-à-dire pour les années 2024 et 2025, la progression totale du revenu disponible est tirée des dernières prévisions macroéconomiques figurant dans la Note de conjoncture 2-24. Pour ces années, de même que pour 2023, cette étude tente de décomposer la progression en fonction des différents déterminants.

<sup>12</sup> Cette approche constitue une amélioration par rapport aux évaluations de 2022, pour lesquelles ces revenus ont été maintenus constants.

<sup>13</sup> Enquête sur le budget des ménages (EBM) ou Enquête sur les revenus et conditions de vie des ménages (EU-SILC).

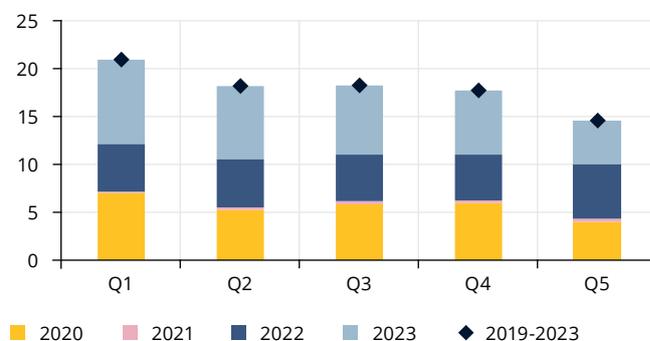
## Graphiques E

### Hausses cumulées des revenus entre 2019 et 2023

EUR par ménage



% du revenu disponible de 2019



Sources: STATEC (EBM 2019, comptes nationaux), IGSS

Pour 2023, les déterminants présentés séparément sont les suivants:

- **L'indexation** qui consiste à faire progresser une partie des revenus bruts de 2.5% par tranche indiciaire. Le relèvement net s'obtient ensuite en appliquant le taux marginal d'imposition par quintile<sup>14</sup>. Les tranches indiciaires qui jouent sur la progression des revenus entre 2022 et 2023 sont celles d'avril 2022 et février, avril<sup>15</sup> et septembre 2023. Les revenus nets annuels en question augmenteraient ainsi de 5.2% (soit 1 700 EUR) pour le ménage moyen du Q1 sous l'effet de ces tranches indiciaires. Le gain relatif est plus faible pour les ménages du quintile supérieur (+4.9%, suite à une imposition marginale plus élevée), même si leur gain absolu est nettement plus élevé (+5 800 EUR).
- L'indexation des **allocations familiales** (réintroduite en 2022<sup>16</sup>) et des **bourses d'études** (fixées par année scolaire). Le gain annuel pour 2023 est évalué à 180 EUR pour le Q1 (dont 140 EUR liés aux allocations familiales), soit plus du double par rapport au Q5. Ceci découle du nombre moyen d'enfants plus élevé dans les ménages du Q1 ainsi que du fait qu'une partie des bourses d'études se fonde sur des critères sociaux. Les données de l'enquête d'EU-SILC de 2019 ont servi de base pour ces évaluations.
- La **hausse du salaire social minimum (SSM)** de 3.2% au 1<sup>er</sup> janvier 2023. En plus de l'adaptation à l'échelle mobile des salaires, le SSM est généralement adapté tous les deux ans à l'évolution passée du salaire médian. Les ménages avec un ou plusieurs salariés rémunérés au voisinage du SSM se retrouvent le plus souvent dans les quintiles inférieurs, voilà pourquoi le gain annuel moyen y est le plus élevé: +150 EUR dans le Q1, +125 EUR pour le Q2 (+70 EUR encore pour le Q3).<sup>17</sup>

14 Les taux d'imposition moyens (pour obtenir les revenus bruts à partir des revenus nets) ainsi que les taux marginaux (pour retrouver le surplus lié à l'indexation après imposition) ont été fournis par l'IGSS (alors qu'ils étaient issus d'EU-SILC pour les évaluations antérieures). Si on utilise ici de manière simplifiée la terminologie "indexation des salaires", en vérité on applique l'indexation à l'intégralité des revenus suivants de l'EBM: "traitements/salaires provenant d'une activité salariée ou indépendante, d'une activité secondaire, prépensions, pensions (de retraite, pour veuves, orphelins, d'invalidité), indemnités de chômage, congé parental, REVIS, etc."

15 Tranche indiciaire déclenchée déjà en juin 2022, mais dont le paiement a été reporté.

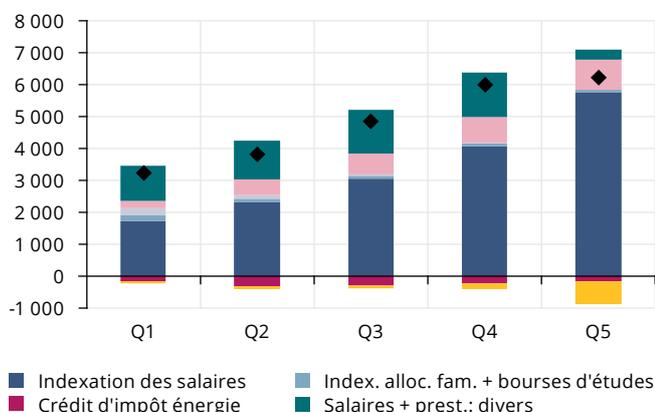
16 Par ailleurs, pour les allocations familiales, la tranche déclenchée en juin 2022 s'appliquait directement à partir de juillet 2022.

17 Ces gains se distinguent de ceux présentés dans la NDC 2-22 suite à deux adaptations. Premièrement, la hausse du SSM a été de 3.2% au lieu de +3.3% prévus précédemment. Deuxièmement, les montants actuels sont déduits d'une évaluation fournie par l'IGSS pour 2025, alors que l'ancienne évaluation se basait sur les données d'enquête d'EU-SILC. Dans la nouvelle évaluation, le montant moyen s'en voit légèrement abaissé et la répartition entre quintiles altérée (précédemment, le gain du Q1 était supérieur de 90 EUR, celui des autres quintiles en revanche légèrement inférieur).

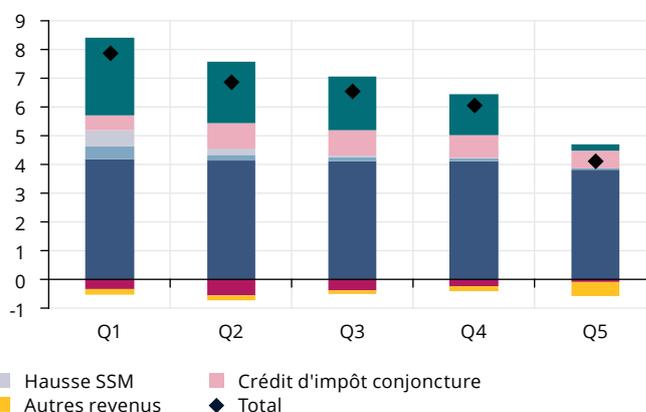
## Graphiques F

### Hausse des revenus disponibles en 2023 (par rapport à 2022)

EUR par ménage



Contributions en points de %



Sources: STATEC (EBM, EU-SILC, comptes nationaux), IGSS

- Le **crédit d'impôt énergie (CIE)** qui s'appliquait de juillet 2022 à mars 2023, soit la période de report de la tranche indiciaire déclenchée en juin 2022 (mais payée seulement en avril 2023). Il était destiné à compenser la perte de pouvoir d'achat des ménages modestes suite à ce report<sup>18</sup>. Les bénéficiaires du revenu d'inclusion sociale (REVIS) et du revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH) ont droit à un équivalent crédit d'impôt (ECI, 84 EUR par mois), qui contrairement au crédit d'impôt, a été maintenu après le paiement de la tranche indiciaire d'avril 2023 (et va être augmenté en 2025). Comme le crédit d'impôt énergie s'appliquait sur 6 mois en 2022, mais uniquement 3 mois en 2023, il affecte négativement les revenus de 2023 par rapport à 2022. L'impact négatif est le plus élevé pour les ménages du Q2 qui en bénéficiaient le plus en 2022 (le plus d'ayants droit en moyenne par ménage)<sup>19</sup> avec -320 EUR en moyenne en 2023.
- Le **crédit d'impôt conjoncture (CIC)** qui s'appliquait temporairement en 2023 et qui était destiné à réduire les impôts payés par les ménages pour compenser la non-adaptation du barème à l'inflation. Le CIC<sup>20</sup> était conçu pour correspondre à l'équivalent de deux indexations sur le barème en attendant que le barème soit réellement adapté en 2024 (de 4 tranches indiciaires au final). Le bénéfice simulé par l'IGSS

passé de 210 EUR en moyenne pour le Q1 à 930 EUR pour le Q5. En termes relatifs, ce seraient les quintiles intermédiaires qui en profiteraient le plus, avec un gain de près de 0.9% du revenu disponible (de 2022) pour les quintiles 2 et 3 (contre 0.5% pour le Q1 et 0.6% pour le Q5). Ceci devrait s'expliquer d'un côté par le fait que les ménages modestes paient moins d'impôts (même si leur réduction relative d'impôts est la plus conséquente) et de l'autre par un certain plafonnement du gain de cette mesure suite aux tranches d'imposition très larges à partir d'un certain niveau de revenu imposable.

Après prise en considération de ces éléments, les progressions de revenus par quintile sont complétées par des montants qui permettent de rendre les évolutions cohérentes avec celles enregistrées au niveau agrégé par la comptabilité nationale (séparément pour les salaires et prestations sociales et les autres revenus) ainsi qu'avec la répartition par quintile fournie par l'IGSS (volet salaires et prestations sociales).

La catégorie "salaires et prestations sociales: divers" (cf. graphiques F) qui résulte de cet ajustement devrait renfermer des éléments (non considérés dans les évaluations antérieures) comme des hausses autonomes de salaires et des progressions liées à d'autres prestations sociales ou mesures fiscales. Cette catégorie représenterait en 2023 un soutien considérable aux revenus des ménages les plus modestes. Le repli des autres revenus (-2.4%) limite en revanche principalement la progression des revenus du quintile supérieur (suite à la part significative dans leurs revenus).

18 84 EUR par mois pour les salaires (y c. revenus des indépendants) et pensions bruts compris entre 936 et 44 000 EUR par an, le montant se réduisant au-delà pour devenir nul à partir de 100 000 EUR.

19 Cf. Note de conjoncture 1-22, p. 84.

20 Il fait partie des mesures du "Solidaritétspak 3.0" de la tripartite de mars 2023 et s'applique rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Dès lors, il n'avait pas encore été considéré dans l'évaluation de la NDC 2-22.

Au total, en 2023, le revenu disponible aurait progressé en moyenne de près de 8% pour les ménages du Q1, soit presque le double de la hausse estimée pour le Q5. À part l'élément "divers" précité, cet écart positif pour les ménages les plus modestes s'explique surtout par la hausse du salaire social minimum et par l'indexation (des salaires et des allocations familiales et bourses d'études).

### Prévisions: l'adaptation des barèmes d'imposition soutiendrait nettement la progression des revenus en 2024 et 2025

Les déterminants de la variation des revenus en 2023 jouent également sur 2024-2025 et sont rejoints par d'autres éléments:

- Les **adaptations des barèmes d'imposition** à hauteur de 4 tranches indiciaires en 2024 et 2.5 tranches additionnelles en 2025 ainsi qu'une adaptation pour alléger la fiscalité de la **classe d'impôt 1a** dès 2025. Cette évaluation s'est faite sur base des taux d'imposition (avant/après mesures) fournis par l'IGSS et, comme pour le crédit d'impôt conjoncture, le gain relatif estimé est le plus conséquent pour les quintiles intermédiaires (cf. ci-avant et tableau A).
- Les hausses du **crédit d'impôt CO<sub>2</sub>**<sup>21</sup> en 2024 et 2025 destiné à compenser la taxe CO<sub>2</sub> pour les plus bas salaires. En 2024, le montant maximal de ce crédit d'impôt a été réaligné sur l'évolution de la taxe CO<sub>2</sub>, augmentant ainsi de 75% (passant de 96 à 168 EUR/an), suivi d'une nouvelle adaptation pour 2025 de +14%. Le gain résultant, évalué avec l'aide de l'IGSS, se chiffrerait à une centaine d'euros pour les ménages des deux premiers quintiles.
- Les hausses de la **déductibilité fiscale des intérêts hypothécaires** en 2024 ("Solidaritetspak 3.0") et 2025 ("Paquet Logement"). L'évaluation de ces hausses se base sur le coût budgétaire estimé (45 Mio EUR par an pour chacune des deux hausses)<sup>22</sup>, combinée à l'information sur la part des propriétaires avec prêt immobilier (EU-SILC 2023)<sup>23</sup> et les taux d'imposition marginaux par quintile (IGSS). Le gain estimé remonte à 300 EUR par an pour les ménages du Q5, contre moins de 50 EUR pour les ménages du Q1.
- La hausse du **crédit d'impôt monoparental** annoncée pour 2025. Ce crédit d'impôt étant accordé sur demande, les évaluations fournies par l'IGSS (accordant ce CI à ceux qui paraissent éligibles) ont été significativement adaptées vers le bas pour correspondre aux coûts renseignés dans les documents budgétaires des différentes années<sup>24</sup>. Le gain en 2025 se chiffrerait à près de 70 EUR par ménage moyen du Q1 (p.r. à 2023).
- Une nouvelle hausse de la **subvention de loyer** en 2024, après celle intervenue en 2022. L'estimation se base sur l'évaluation antérieure<sup>25</sup>, en faisant progresser les montants moyens par quintile en fonction de la hausse estimée du coût budgétaire. Les bénéficiaires étant fortement concentrés dans le premier quintile, leur surplus en 2025 est estimé à 280 EUR par rapport à 2023 (+40 EUR pour le Q2).
- Les hausses de l'**allocation de vie chère (AVC) et de la prime énergie**. En 2025, les montants de l'AVC seront relevés de 10% et ceux de la prime énergie triplés. S'y ajoute une extension des bénéficiaires suite à un nouveau seuil de revenu pour profiter d'une prime énergie réduite et l'octroi automatique des deux aides aux bénéficiaires du REVIS<sup>26</sup>. L'IGSS a estimé le gain résultant à 300 EUR par ménage du Q1 en 2025 (p.r. à 2023), dont près de 240 EUR imputables à la prime énergie.
- Un nouveau relèvement du **salaire social minimum** au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 2.6% devrait profiter aux ménages du Q1 à hauteur de près de 140 EUR par ménage en moyenne (+110 EUR pour le Q2).

La progression cumulée des revenus nets liée à l'indexation (des salaires et pensions, mais aussi des allocations familiales et des bourses d'études) sur 2024-2025 sera inférieure à celle enregistrée sur la seule année 2023<sup>27</sup>. Pour les ménages des quintiles intermédiaires (Q2 – Q4), les gains liés aux adaptations des barèmes sur ces deux années seraient proches de ceux liés à l'indexation.

21 En 2024, ce crédit d'impôt a été dissocié des CIS, CIP et CII (crédits d'impôts pour salariés, pensionnaires et indépendants).

22 L'hypothèse a été faite que 2/3 de ce coût concerne des ménages résidents.

23 18% au Q1, contre 37% au Q5.

24 La dépense fiscale totale pour ce CI a été estimée à 20 Mio EUR (budget 2025, volume 2), alors que les évaluations de l'IGSS impliqueraient un coût de 66 Mio EUR pour les seuls résidents.

25 Cf. Note de conjoncture 2-22 p. 93.

26 Règlement du Gouvernement en conseil du 17 juillet 2024 relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère au titre de l'année 2025 - Legilux

27 Hausse de l'échelle mobile des salaires de 5.7%, suivie par +2.5% pour 2024 et +1.7% prévu pour 2025, un seul index devant tomber au 2<sup>e</sup> trimestre 2025 dans le scénario central des prévisions.

## Tableau A

### Impact estimé de diverses adaptations de la fiscalité: 2024 et 2025 (cumulées par rapport à 2023)

EUR par ménage		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Adaptations barème d'imposition: 4 tranches indic. en 2024, 2.5 suppl. en 2025, adaptations pour classe 1a en 2025	2024	454	1 089	1 519	1 937	2 000
	2025	693	1 665	2 320	2 864	2 934
Crédit d'impôt conjoncture: expiration en 2024	2024	-212	-489	-649	-795	-925
	2025	-212	-489	-649	-795	-925
Crédit d'impôt énergie: expiration en 2024, à part l'équivalent CI (pérennisation et hausse 2025)	2024	-229	-332	-300	-234	-147
	2025	-216	-330	-298	-233	-146
Crédit d'impôt CO <sub>2</sub> : hausses 2024 et 2025	2024	76	86	66	47	20
	2025	99	110	78	55	24
Crédit d'impôt monoparental: hausse 2025	2024					
	2025	66	61	35	20	9
Déductibilité fiscale des intérêts hypoth.: hausses 2024 et 2025	2024	24	78	122	127	150
	2025	45	145	242	252	298
Total	2024	113	432	759	1 081	1 098
	2025	474	1 162	1 728	2 163	2 194
Idem, en % du revenu disponible 2023	2024	0.3	0.7	1.0	1.0	0.7
	2025	1.1	1.9	2.2	2.1	1.4

Sources: IGSS, Ministère des Finances, EU-SILC et calculs STATEC

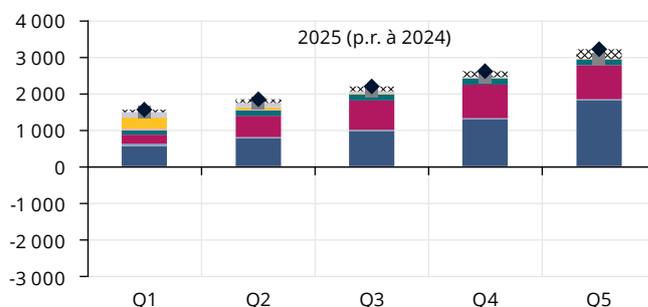
## Graphiques G

### Prévisions: hausses des revenus en 2024 et 2025

EUR par ménage



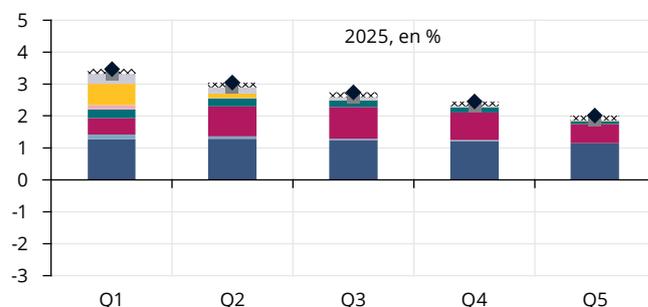
EUR par ménage



Contributions en points de % du revenu disponible de 2023



Contributions en points de % du revenu disponible de 2024



■ Indexation des salaires    ■ Index. alloc. fam. + bourses    ■ Adaptation barème d'imp.    ■ Autres adaptations fiscales\*  
■ Subvention loyer    ■ AVC et prime énergie    ■ Hausse SSM    ⊗ Autres (ajust. prévision macro)  
■ Total avant ajustement    ◆ Total après ajustement

\* Comprend les crédits d'impôts conjoncture et énergie (expiration en 2024), les hausses du crédit d'impôt CO<sub>2</sub>, le relèvement de la déductibilité fiscale des intérêts hypothécaires (hausses 2024 et 2025) et la hausse du crédit d'impôt monoparental en 2025 (cf. chiffres détaillés dans le tableau A).  
Sources: IGSS, Ministère des Finances, STATEC (EBM, EU-SILC, prévision macroéconomique, propres calculs)

## En 2025, les revenus s'accroîtraient relativement plus pour les ménages les moins aisés

Si la progression relative (en % du revenu disponible de l'année antérieure) serait en 2024 à peu près similaire entre les différents niveaux de vie (au moins entre les quintiles 1-4, cf. graphiques G), elle serait en 2025 de moins en moins importante au fur et à mesure que les revenus augmentent. Les hausses de l'AVC et de la prime énergie ainsi que le relèvement du SSM soutiennent en effet la progression des revenus des ménages moins aisés.

Comme cette étude recherche la cohérence entre l'approche microéconomique (fondée sur des données individuelles) et les chiffres macroéconomiques, les hausses de revenus de 2024 et 2025 résultant de la prise en compte des différents éléments précités ont été adaptées pour correspondre aux prévisions macroéconomiques du revenu disponible (par ménage). L'approche micro aboutissant à une progression supérieure pour 2024 (+2.6% contre +1.5% dans la prévision macro), mais légèrement inférieure pour 2025 (+2.4% par rapport à +2.5%), l'adaptation est de signe négatif en 2024 mais positif en 2025 (cf. "Autres (ajust. prévision macro)" sur les graphiques G). Un découpage des prévisions macro par niveau de vie n'étant pas possible, l'ajustement se fait proportionnellement aux revenus des différents quintiles.

## Des éléments baissiers non explicitement considérés dans l'approche micro?

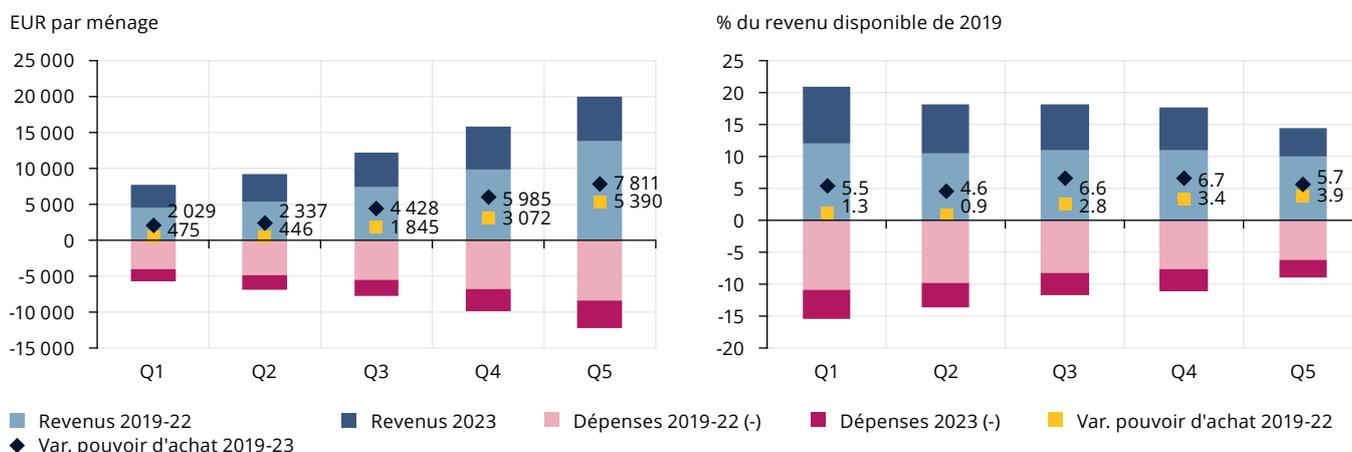
Les approches micro- et macroéconomiques étant fondamentalement différentes, il n'est pas facile de retracer l'origine de l'écart. Un élément qui semble jouer sur la différence en 2024 sont les impôts payés par les ménages, la prévision macroéconomique tenant déjà compte des impôts encaissés sur une large partie de l'année. Les impôts nettement en hausse<sup>28</sup> plombent ainsi la progression du revenu disponible anticipée pour cette année. Or, les impôts encaissés ne se rapportent pas nécessairement aux revenus de cette année. La hausse pourrait ainsi refléter la progression substantielle des revenus sur les années antérieures, alors que l'allègement fiscal résultant de l'adaptation des barèmes pour 2024 devrait en partie se répercuter avec retard sur les impôts encaissés (via les déclarations fiscales).

L'approche microéconomique se limitant à relever les variations liées à certains mécanismes et mesures, elle est nécessairement incomplète. Les différences pourraient ainsi provenir d'éléments non pris en considération (que ce soit au niveau des mesures, des prestations sociales ou des autres revenus). Concernant les salaires, la récession économique au Luxembourg en 2023 et la hausse du chômage tendraient à jouer négativement sur la progression des salaires hors indexation. L'approche ne tient pas non plus compte des changements de situation des ménages (p.ex. passage au chômage ou à l'inactivité).

<sup>28</sup> En partie suite à une progression substantielle des impôts sur les revenus des capitaux (cf. aussi chapitre 5 de la note de conjoncture 2-24), très volatils d'année en année. Cette hausse freinerait en réalité plutôt le revenu disponible des ménages des quintiles supérieurs, alors que l'ajustement retenu est proportionnel, donc similaire pour les différents quintiles.

## Graphiques H

### Pouvoir d'achat: variations 2022 et 2023 par rapport à 2019



Sources: STATEC (EBM 2019, comptes nationaux), IGSS

## c. Le pouvoir d'achat

### Le pouvoir d'achat aurait augmenté pour tous les quintiles entre 2019 et 2023

Suite à la description des évolutions depuis 2019 des revenus d'un côté et des dépenses – dans une approche statique – de l'autre, la confrontation des deux permettra de déterminer comment le pouvoir d'achat a évolué.

Pour tous les quintiles, la progression des revenus sur 2019-2023 s'avère supérieure à celle des dépenses, permettant de dégager un gain de pouvoir d'achat (cf. graphiques H). Le surplus se chiffrerait à 2 000 EUR pour le ménage moyen du quintile inférieur, contre +7 800 EUR en moyenne pour le quintile supérieur. En termes relatifs, ce seraient les ménages du Q4 et Q5 qui auraient connu les gains les plus importants avec près de 6.7% de leur revenu disponible de 2019 (cf. graphiques H, partie droite). Il serait par contre le plus faible pour les ménages du 2<sup>e</sup> quintile, avec +4.6%.

### Des gains de pouvoirs d'achat importants pour les quintiles inférieurs en 2023

Les graphiques H permettent aussi la comparaison avec la hausse de pouvoir d'achat estimée sur 2019-2022 qui s'avère bien moindre, surtout pour les quintiles inférieurs. La forte progression de leurs revenus en 2023 serait dès lors à l'origine d'une extension considérable de leur pouvoir d'achat.

Ces hausses de pouvoir d'achat sont globalement supérieures à celles dégagées dans les évaluations de 2022, basées sur des prévisions et antérieures à certaines mesures fiscales et aux différentes adaptations méthodologiques (notamment la recherche de cohérence avec les données macroéconomiques qui a permis entre autres la prise en compte des hausses autonomes de salaires). Le gain absolu de pouvoir d'achat aurait quasiment doublé sur 2019-2023 pour les ménages du 1<sup>er</sup> quintile, alors qu'il serait réduit de 100 EUR pour les ménages du Q5 (+7 900 EUR dans la NDC 2-2022)<sup>29</sup>.

<sup>29</sup> Cf. Note de conjoncture 2-22, p. 94.

## Des données mitigées sur la hausse des dépenses liées au remboursement de prêts immobiliers

À noter que l'évaluation de la Note de conjoncture 2-2022 avait tenu compte de la hausse des dépenses liées au remboursement des prêts immobiliers (estimée précédemment à environ 300 EUR pour les ménages du Q1 et Q5 sur 2019-2023, près de 200 EUR pour les autres quintiles), ce qui n'est plus le cas dans cette mise à jour et en constitue une limite. Suite aux relèvements successifs des taux d'intérêt directs de la Banque centrale européenne, la hausse de ces dépenses (qui n'alimentent pas la consommation, mais l'investissement) a certainement réduit de manière sensible le revenu à disposition des ménages pour consommer.

Puisque les différentes enquêtes à disposition (HFCS<sup>30</sup>, EBM, EU-SILC) renseignent sur des ordres de grandeurs très variables avec une forte volatilité au fil du temps (et pas nécessairement en ligne avec l'évolution des taux d'intérêt), il a été décidé d'exclure cet élément de la présente évaluation. Des données plus exhaustives (de source fiscale par exemple) pourraient permettre d'élucider la question.

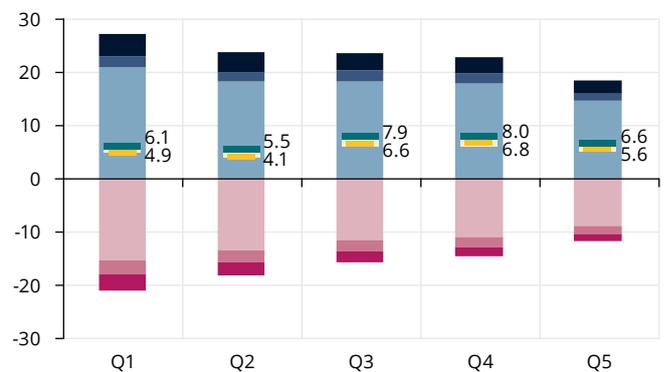
### Graphiques I

#### Prévisions de pouvoir d'achat: variations 2024 et 2025 par rapport à 2019

EUR par ménage



% du revenu disponible de 2019



■ Dépenses 2025 (-)   
 ■ Dépenses 2024 (-)   
 ■ Dépenses 2019-23 (-)   
 ■ Revenus 2025   
 ■ Revenus 2024  
■ Revenus 2019-23   
 ■ Var. pouvoir d'achat 2019-23   
 ■ Var. pouvoir d'achat 2019-24   
 ■ Var. pouvoir d'achat 2019-25

Note: Les montants des gains de pouvoir d'achat sur 2019-2023 sont renseignés aux graphiques H.

Sources: STATEC (EBM 2019, comptes nationaux, prévisions macroéconomiques), IGSS

30 Household Finance and Consumption Survey.

## Prévisions: le pouvoir d'achat se tasserait légèrement en 2024 avant de rebondir en 2025

En 2024, la hausse des revenus anticipée (version ajustée aux prévisions macroéconomiques) s'avérerait légèrement insuffisante pour couvrir les dépenses additionnelles liées à la progression des prix (et ce pour tous les quintiles, à part pour le Q4). La légère perte de pouvoir d'achat représenterait 0.6% du revenu disponible de 2023 pour le Q1, contre -0.5% pour le Q2 (et moins de -0.1% pour les quintiles 3 et 5).

Malgré ce léger tassement sur un an en 2024, l'évolution du pouvoir d'achat par rapport à 2019 resterait largement positive pour tous les quintiles (cf. graphiques I). En 2025, le pouvoir d'achat augmenterait une nouvelle fois de manière significative à travers les différents niveaux de vie. Selon ces prévisions, les gains de pouvoir d'achat entre 2019 et 2025 varieraient de +5.5% pour le Q2 à +8.0% environ pour les quintiles 3 et 4.

Sur les deux années 2024 et 2025, la hausse du pouvoir d'achat des ménages du quintile inférieur est comparativement faible (passant de +5.5% du revenu disponible de 2019 en 2023 à +6.1% en 2025). Pour les ménages du Q3 et du Q4, l'extension des gains de pouvoir d'achat entre 2023 et 2025 serait la plus importante (près de +1.3 point de % du revenu disponible de 2019)<sup>31</sup>.

## 2. Taux d'épargne par niveau de vie entre 2019 et 2025

### a. Les dépenses

Dans cette deuxième partie, on remplace l'approche statique par l'approche dynamique, qui ajuste les données des enquêtes sur les dépenses des ménages sur les données de la comptabilité nationale des différentes années. Ces dernières capturent l'évolution des dépenses qui ne serait pas due uniquement à l'évolution des prix, mais également à une modification des comportements et structures de consommation. À noter que les variations des dépenses de consommation des différents biens et services issues de la comptabilité nationale sont répercutées de manière uniforme sur les ménages, quel que soit le niveau de vie<sup>32,33</sup>. En raison de l'impact très distinct des deux chocs sur la consommation des ménages, on analyse successivement l'évolution des dépenses lors de la crise Covid, puis du choc inflationniste. Pour chaque période, on décompose les variations de dépenses entre effets prix et effets volumes<sup>34</sup>.

Entre 2019 et 2023, les dépenses totales des ménages ont augmenté d'environ 11%, soit en deçà des 13.5% prévus par l'approche statique<sup>35</sup>.

32 Alors qu'en réalité les ménages modestes devraient être plus sensibles aux prix, c'est-à-dire abaisser davantage leurs dépenses en réaction à une hausse des prix soit via une réduction des quantités consommées, soit en consommant un produit équivalent mais moins cher.

33 Comme pour les revenus (cf. partie 1b), le recours aux données de l'enquête EBM pour des années successives ne nous paraît pas souhaitable suite à une trop forte volatilité (ménages enquêtés variant d'une année à l'autre et nombre de ménages enquêtés plus faible en 2020 et 2021 en raison du contexte Covid).

34 Sur une période donnée, en considérant la variation de dépenses pour un produit donné, l'effet prix indique la part de variation attribuée au changement du prix de ce produit uniquement. L'effet volume indique la part de la variation attribuée au changement des volumes consommés de ce produit uniquement. Ainsi des effets prix (ou effets volumes) positifs indiquent une hausse des prix (ou hausse des volumes consommés) de ce produit.

Si un ménage consomme un produit équivalent moins cher de même catégorie (p.ex. alimentation), cette substitution impacte les effets prix de cette catégorie. Par exemple, si un ménage consomme 1 kg de riz d'une marque moins chère qu'auparavant, le volume de riz consommé reste constant (effet volume inchangé), mais la dépense de riz est minorée. Pour une catégorie donnée, une progression des effets prix reflète ainsi la hausse du niveau des prix (cf. partie 1), possiblement atténuée par le choix de consommer des produits moins chers qu'auparavant.

35 Comme dans la première partie, l'analyse porte sur les dépenses nominales.

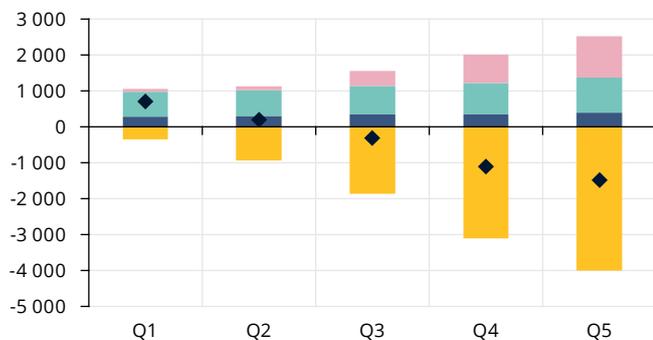
31 Le gain passerait notamment pour le Q4 de +6.7% du revenu disponible de 2019 sur 2019-2023 à +8.0% sur 2019-2025, cf. graphiques H et I.

## Graphiques J

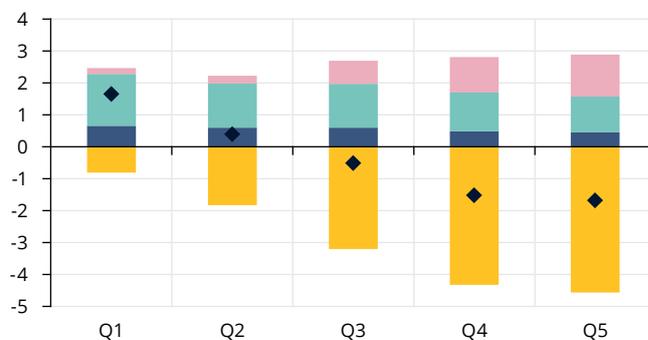
### Évolution des dépenses annuelles moyennes par ménage

Entre 2019 et 2021

EUR par ménage



Contribution à la hausse en points de %

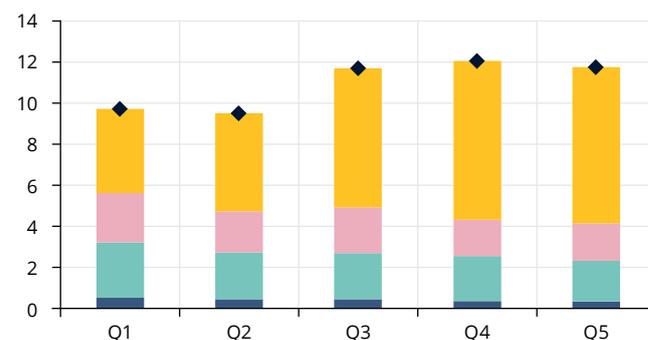


Entre 2021 et 2023

EUR par ménage



Contribution à la hausse en points de %



■ Énergie ■ Alimentation ■ Biens ■ Services ◆ Total

Source: STATEC (EBM 2019, comptes nationaux, propres calculs)

Parmi les quatre sous-agrégats, les dépenses d'énergie ont augmenté d'environ 20%, alors que la hausse des dépenses d'énergie à quantité consommée 2019 inchangée aurait été de 35%, pointant vers une adaptation significative des volumes consommés à la baisse en réaction à la hausse des prix et en relation avec la transition énergétique. À l'inverse, les dépenses d'alimentation ont augmenté de 28% entre 2019 et 2023, soit 8 points de pourcentage au-dessus de la progression prévue par la seule évolution des prix. Les autres sous-agrégats, biens et services, ont augmenté d'environ 10% et 6%, en cohérence avec l'évolution des prix des biens (cf. première partie), mais un peu en dessous des progressions prévues par les prix des services (11%), indiquant également une contraction des quantités consommées.

### Les volumes consommés par les ménages les plus riches se contractent entre 2019 et 2021

Lors de la période Covid, la consommation des ménages les plus aisés s'est contractée de -0.5% pour le Q3 à -1.7% pour le Q5 entre 2019 et 2021, alors que les dépenses des ménages les plus modestes ont progressé légèrement (+1.7% pour le Q1 et +0.7% pour le Q2) (cf. graphiques J, partie supérieure). Les effets de composition ont joué un rôle majeur dans ces évolutions différenciées.

Pour les ménages les plus modestes, le premier poste d'accroissement des dépenses pendant la période Covid a été l'alimentation, suivi de l'énergie.

En effet, les dépenses d'alimentation ont augmenté d'environ 10% pour tous les quintiles entre 2019 et 2021, en raison de l'accroissement des quantités consommées; l'alimentation hors du domicile (prise en compte comme service) s'est reportée en partie vers l'alimentation domestique (fermeture des services de restauration collective, du secteur de l'Horeca, chute des déplacements professionnels, etc.)<sup>36</sup>. Ainsi, en moyenne les effets volumes ont contribué aux deux tiers de l'augmentation des dépenses d'alimentation. Pour les ménages du Q1, sur une augmentation de 690 EUR/ménage entre 2019 et 2021, 440 EUR étaient attribués à l'augmentation des volumes et 250 EUR au renchérissement des prix.

À l'inverse, pour l'énergie, ce sont les effets prix qui rendent compte de l'évolution des dépenses lors de la période Covid. Les effets volumes n'expliquaient en effet que 15% de l'évolution des dépenses par quintile entre 2019 et 2021. Par exemple, pour le Q1, sur une augmentation de 280 EUR/an, 240 EUR étaient attribués à l'augmentation des prix et seulement 40 EUR à la progression des volumes.

Pour les ménages les plus riches, la baisse des dépenses de services explique à elle seule le repli des dépenses totales entre 2019 et 2021. Cette contraction des dépenses a été d'autant plus grande que la part des services est élevée dans le budget total des ménages les plus aisés. Les effets volumes négatifs ont été ainsi particulièrement importants pour les derniers quintiles. Pour le Q5, le panier de services consommés en 2021 a coûté 1 160 EUR de plus qu'en 2019 (effets prix). Cependant, la contraction des volumes, non consommés par rapport à un panier plus large en 2019 (-5 160 EUR), explique le repli des dépenses. Les dépenses nettes en services ont ainsi baissé de 4 000 EUR en moyenne pour le Q5.

Pendant la période Covid, les biens sont ainsi devenus le premier poste d'augmentation des dépenses pour le Q5.

Les effets volumes ont contribué respectivement à 30% et 40% de l'augmentation des dépenses de biens pour le Q4 et le Q5. En revanche, les effets volumes ont été négatifs pour les ménages les plus modestes, ce qui signifie que la baisse des quantités de biens consommés a compensé en grande partie le renchérissement des prix pour les ménages du Q1 et Q2. Les dépenses en biens ont ainsi progressé de 5% pour le Q5, alors que cette progression a été inférieure à 1% pour le Q1 et le Q2.

## Lors du choc inflationniste, une augmentation des dépenses surtout liée aux services

Entre 2021 et 2023, les dépenses des ménages ont augmenté fortement et un peu plus pour les ménages les plus riches (11.8% pour le Q5 contre 9.7% pour le Q1) (cf. graphiques J, partie inférieure). Ces progressions s'expliquent par l'augmentation du niveau des prix à partir de 2022, mais également par un retour à la normale des habitudes de consommation, notamment la fin de la contraction des dépenses de services qu'avaient connue les ménages les plus riches pendant la période Covid.

En raison de leur part dans les budgets des ménages, les dépenses de services ont constitué le premier poste de progression entre 2021 et 2023 pour tous les ménages. Cette progression était liée essentiellement à la hausse des prix, ainsi qu'à l'augmentation des volumes consommés pour les plus riches. Les effets prix ont contribué à hauteur de 87% à l'augmentation des dépenses pour le Q1 et le Q2, alors qu'ils ont constitué 60% de l'augmentation des dépenses moyennes du Q3 au Q5.

Les budgets des ménages les plus modestes ont été par ailleurs plus exposés à la forte augmentation des prix de l'alimentation entre 2021 et 2023. Les dépenses d'alimentation ont augmenté en moyenne de 16% pour tous les quintiles, constituant le deuxième poste d'augmentation des dépenses totales pour le Q1 et le Q2. La progression des prix expliquait intégralement cette hausse. Les volumes consommés ont augmenté en effet entre 2021 et 2022, mais se sont contractés entre 2022 et 2023, probablement en raison de l'adaptation de la consommation des ménages face à la flambée des prix. Pour le Q1 et le Q2, entre 2021 et 2023, les dépenses annuelles d'alimentation ont augmenté de 1 170 EUR, uniquement en raison des effets prix.

À l'inverse, les dépenses d'énergie ont peu augmenté sur la période en raison essentiellement du bouclier tarifaire et de la baisse des quantités consommées. En effet, le choc inflationniste a débuté par l'augmentation des prix de l'énergie, avant de se propager à l'alimentation puis au reste des indices de prix. Les effets prix ont ainsi été positifs en 2022, puis négatifs en 2023.<sup>37</sup>

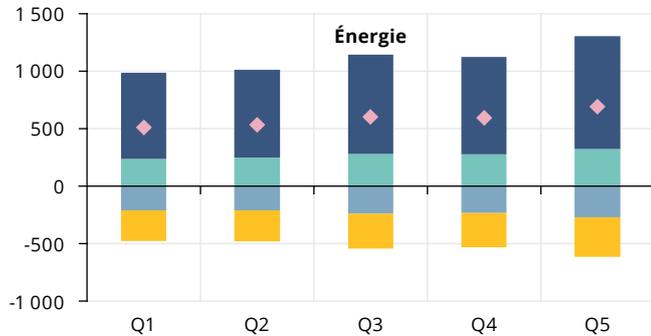
<sup>36</sup> Cf. STATEC, "Comment la crise Covid-19 a-t-elle changé nos habitudes de consommation?" Regards 08/2021.

<sup>37</sup> Après une forte progression en 2022, le niveau des prix du mazout et des carburants (essence et diesel) a baissé en 2023.

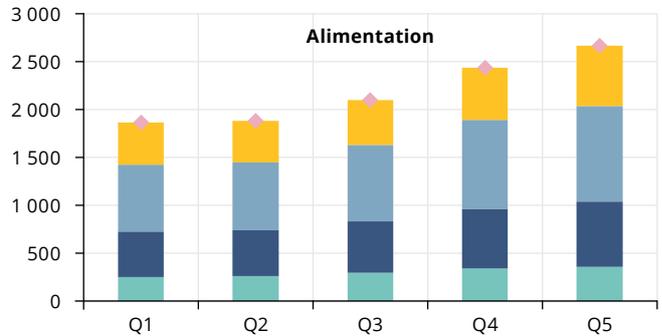
## Graphiques K

### Effets volumes et effets prix entre 2019 et 2023

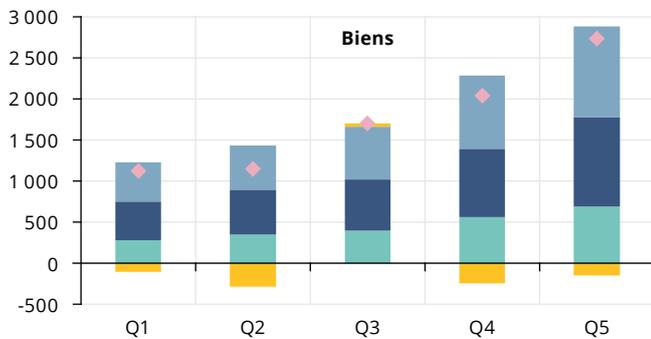
EUR par ménage



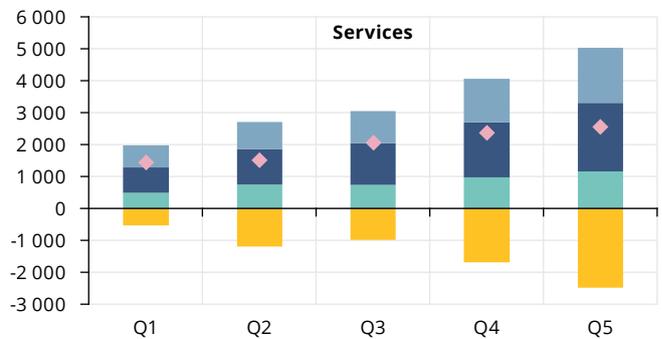
EUR par ménage



EUR par ménage



EUR par ménage



■ Effet volume 2019-2023 ■ Effet prix 2019-2021 ■ Effet prix 2022 ■ Effet prix 2023 ◆ Évolution entre 2019 et 2023

Source: STATEC (EBM 2019, comptes nationaux, propres calculs)

Les effets volumes étaient négatifs sur les deux périodes successives, traduisant une importante adaptation des consommations énergétiques des ménages. Ainsi, pour le Q1, entre 2021 et 2023, les dépenses d'énergie ont augmenté de 230 EUR. Cette évolution pouvait être répartie entre une baisse des volumes consommés (-340 EUR) et les évolutions de prix (570 EUR: hausse de 770 EUR entre 2021 et 2022, suivie d'une baisse de 200 EUR entre 2022 et 2023).

Les dépenses en biens arrivaient en 3<sup>e</sup> position des contributions à l'augmentation des dépenses. Sur la période, elles ont surtout été tirées par les effets prix, qui expliquaient intégralement l'augmentation des dépenses pour les quintiles 1 à 3. Les ménages les plus riches ont connu sur la période une légère contraction des quantités consommées, après la forte augmentation pendant la période Covid.

### À l'issue des deux chocs, une part accrue des dépenses en alimentation

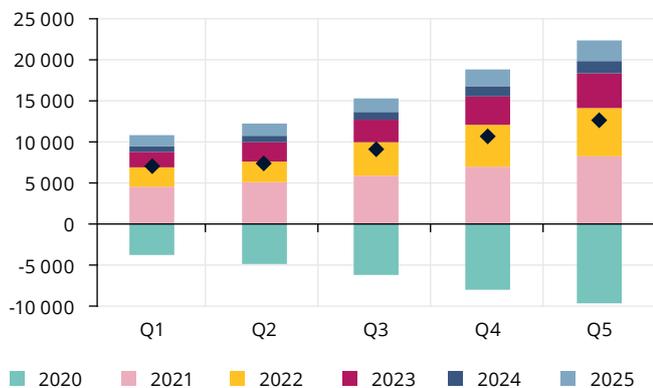
Sur la période 2019-2023, les dépenses par sous-agrégat ont progressé de façon hétérogène, en raison de la progression des prix et des adaptations de volumes (cf. graphiques K). Cela a modifié légèrement la structure des budgets des ménages. En 2023, l'alimentation et l'énergie occupaient une plus grande place dans les dépenses par rapport à 2019.

La part de l'alimentation dans les budgets a progressé davantage pour les ménages les plus modestes (+2.3 points de %) que pour les plus aisés (+1.8 point de %). Elle est passée ainsi à 17.7% pour le Q1 et à 12.3% pour le Q5. La part de l'énergie a progressé plus modestement (+0.4 point de % en moyenne), atteignant 6.3% pour le Q1 et 4.2% pour le Q5.

## Graphiques L

### Évolution cumulée des dépenses depuis 2019

EUR par ménage



% des dépenses de 2019



Source: STATEC (EBM 2019, comptes nationaux, prévisions macroéconomiques pour 2024 et 2025)

À l'inverse, entre 2019 et 2023, la part des services a reculé pour tous les quintiles (-2.4 points de % en moyenne); elle a atteint 50.1% des dépenses pour le Q1 et 55.9% pour le Q5. Les dépenses en biens ont reculé également pour les deux premiers quintiles (-0.4 point de %, soit 25.8% des dépenses pour le Q1), mais se sont maintenues pour les ménages du Q3 et Q4, voire ont progressé pour les plus riches (+0.4 point de %, soit 27.6% pour le Q5).

### Prévisions: des dépenses qui progressent moins que prévu par l'approche statique

Sur la période 2019-2025, en supposant les volumes consommés en 2023 constants en 2024-2025 et en les faisant progresser avec les taux d'inflation en cohérence avec les prévisions macroéconomiques, les dépenses augmenteraient de 7 000 EUR pour le Q1 et de 12 600 EUR pour le Q5, soit en moyenne une augmentation de 15% à travers les quintiles (cf. graphiques L). C'est moins que les 18% d'augmentation prévus par l'approche statique (cf. partie 1).

Les différences de progression par sous-agrégat reflètent les évolutions de structure de la consommation. L'impact par quintile des évolutions reste peu différencié. Ainsi, les dépenses d'alimentation progresseraient en moyenne de 34% entre 2019 et 2025, soit plus que les 25% prévus par l'approche statique, en raison de l'augmentation de la part de l'alimentation dans les budgets entre 2019 et 2023. À l'inverse, les dépenses d'énergie ne progresseraient que de 23% contre les 39% prévus, notamment en raison de la baisse des volumes consommés.

De la même façon, les dépenses de services progresseraient de 10% au lieu des 16% prévus, reflétant la baisse de la part des services dans les budgets des ménages. Les dépenses en biens, dont les volumes varient peu, sont également légèrement en deçà des prévisions statiques (15% au lieu des 17% prévus).

### b. Taux d'épargne

En plus du pouvoir d'achat, les données de la comptabilité nationale sur le revenu disponible et les dépenses de consommation finale couplées aux données d'enquêtes permettent d'explorer le taux d'épargne par type de ménage. L'épargne est la partie du revenu disponible des ménages non dépensée sous forme de consommation. Le taux d'épargne est calculé comme l'épargne divisée par le revenu disponible. La variation du taux d'épargne s'explique ainsi par l'évolution des dépenses (approche dynamique, cf. partie 2a) et des revenus des ménages (présentés dans la partie 1b)<sup>38</sup>.

<sup>38</sup> Dans la première partie de l'étude (pouvoir d'achat), ainsi que pour l'analyse des dépenses (approches statique et dynamique), les loyers imputés sont exclus. Les loyers imputés (ou loyers fictifs) correspondent aux loyers que les propriétaires devraient payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent.

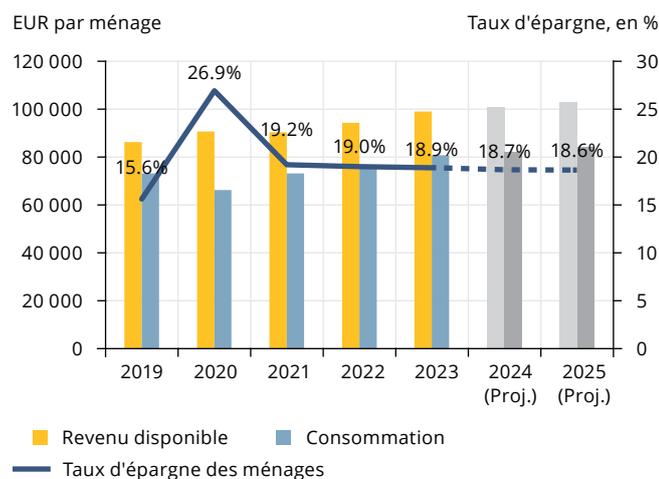
Pour le calcul du taux d'épargne, afin d'ajuster les données d'enquêtes sur l'épargne des ménages dans la comptabilité nationale, les loyers imputés sont inclus côté revenus et dépenses des ménages. Dans la comptabilité nationale, les loyers imputés sont une production générée par le secteur des ménages qui est également consommée par celui-ci. Ils apparaissent dans la dépense de consommation finale des ménages. Par ailleurs, dans la suite des comptes une ressource apparaît dans le compte de production qui trouvera par après un emploi dans le compte d'utilisation du revenu.

## L'épargne des ménages reste supérieure au niveau d'avant-crise

Sur la période 2021-2023, le taux d'épargne des ménages est resté supérieur au niveau pré-Covid, à plus de 3 points de pourcentage au-dessus du taux d'épargne de 2019 (15.6%). En 2020, le taux d'épargne avait bondi de plus de 10 points de pourcentage, atteignant 26.9%, en raison notamment d'une forte contraction de la consommation des ménages (-9.5%). À l'inverse, le choc inflationniste en 2022 a eu peu d'influence sur le taux d'épargne des ménages au niveau macroéconomique (cf. graphique M). Cette apparente stabilité sur la période post-Covid (2022-2023) résulte de la dynamique du revenu disponible nominal des ménages (qui progresse de 4 et 5% en 2022 et 2023), portée par les indexations et les mesures discrétionnaires à destination des ménages (cf. première partie). Celle-ci compense la progression soutenue de la consommation finale des ménages, gonflée par l'inflation.

### Graphique M

#### Évolution du taux d'épargne macroéconomique des ménages entre 2019 et 2025



Source: STATEC (comptes nationaux, prévisions macroéconomiques, propres calculs)

Les projections anticipent une très légère baisse du taux d'épargne en 2024 et 2025, qui se maintiendrait au-dessus du niveau pré-Covid de 2019. La progression du revenu disponible devrait ralentir (+1.5% en 2024), couplée à un ralentissement de la consommation des ménages (+1.5% en 2024), ce qui maintiendrait le taux d'épargne à des niveaux très proches de ceux de 2023.

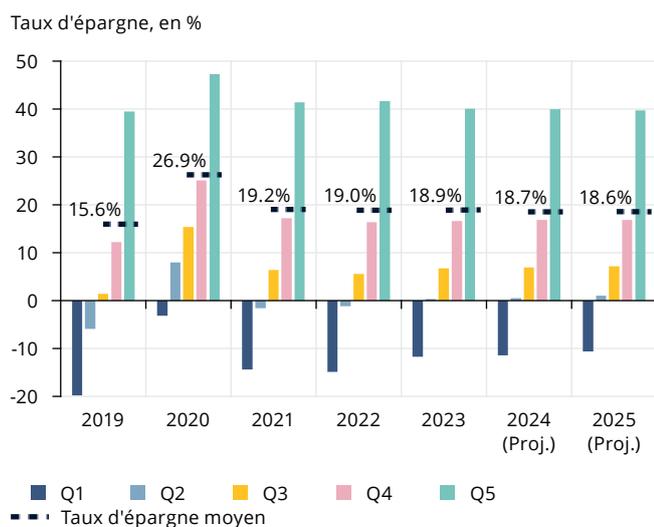
Ces évolutions masquent toutefois des situations hétérogènes selon les revenus du ménage. Le taux d'épargne moyen désagrégé par quintile de revenu permet d'apprécier à la fois les différences importantes de taux d'épargne entre les ménages, ainsi que leur évolution au regard de la période Covid et du choc inflationniste. Pour calculer ce taux d'épargne par catégorie de revenus en cohérence avec la comptabilité nationale, l'enquête EBM pour l'année 2019 est utilisée comme base de revenus, reposant sur l'hypothèse que la distribution des revenus et des dépenses entre quintiles reste similaire sur la période<sup>39</sup>.

Les facteurs qui expliquent la sur-épargne de 2020 diffèrent entre quintiles. Du côté des dépenses, les contraintes sur les opportunités de consommation lors de la période Covid (par ex. fermetures dans les secteurs de l'Horeca, offre réduite de loisirs) ont affecté proportionnellement plus les ménages aisés. En particulier, la consommation de services, qui représentent près de 60% du budget des plus aisés en 2019, a baissé de façon très importante. Du côté des revenus, les mesures discrétionnaires de soutien aux ménages (allocation de vie chère, etc.) ont permis de soutenir les revenus des ménages les plus modestes.

<sup>39</sup> Le taux d'épargne par quintile présenté dans cette étude propose une désagrégation du taux d'épargne macroéconomique, en combinant différentes sources d'informations au niveau des ménages et au niveau macroéconomique. Il diffère du taux d'épargne par ménage microéconomique, calculé uniquement sur la base d'enquêtes auprès des ménages (par exemple EBM et EU-SILC).

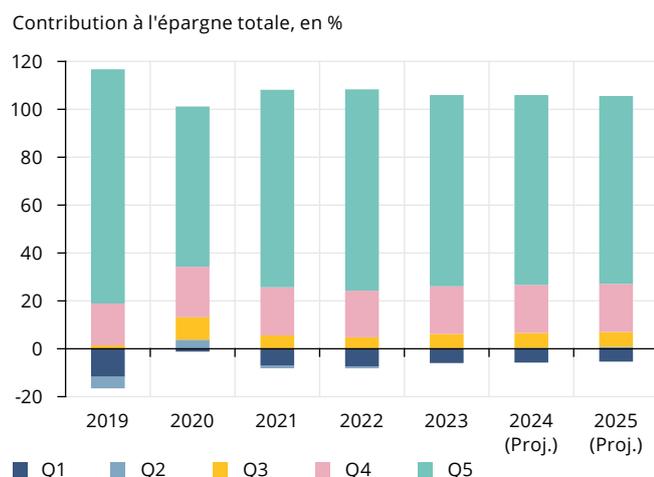
Les effets du choc inflationniste sont peu visibles en 2022. L'épargne des ménages du Q1, plus exposés à la montée des prix de l'alimentation et de l'énergie, se dégrade légèrement. En revanche, celle-ci progresse en 2023, notamment en raison de la hausse des revenus (cf. graphique N).

**Graphique N**  
Évolution du taux d'épargne macroéconomique des ménages par quintile entre 2019 et 2025



Sources: STATEC (EBM 2019, comptes nationaux, prévisions macroéconomiques, propres calculs), IGSS

**Graphique O**  
Contribution des quintiles à l'épargne constituée annuellement entre 2019 et 2025



Sources: STATEC (EBM 2019, comptes nationaux, prévisions macroéconomiques, propres calculs), IGSS

Les taux d'épargne des ménages les plus riches sont très supérieurs au reste des ménages. Il y a également une différence substantielle entre le taux d'épargne du dernier quintile et du quintile immédiatement inférieur. Sur la période 2021-2025, le taux d'épargne du Q5 se situe légèrement au-dessus de 40% avant de décroître lentement à partir de 2023, alors qu'il est juste au-dessus de 16% pour le Q4, soit 2.5 fois moins élevé.

À l'inverse, les taux d'épargne négatifs des ménages les plus modestes peuvent s'expliquer par des comportements de désépargne, d'endettement, ainsi que par une possible moindre stabilité de ce quintile. Selon les fluctuations de revenu disponible, les ménages soit récemment endettés soit avec des revenus irréguliers comme certains travailleurs indépendants, peuvent entrer ou sortir de cette catégorie, éventuellement de façon temporaire<sup>40, 41</sup>.

### Les ménages les plus riches contribuent à 80% de l'épargne depuis 2021

La contribution moyenne à l'épargne agrégée ou macroéconomique<sup>42</sup> des ménages par quintile reste relativement stable dans le temps, en dehors de l'épisode de sur-épargne en 2020, où la contribution des différents quintiles était légèrement moins déséquilibrée (cf. graphique O).

Les ménages les plus aisés contribuent majoritairement à l'épargne. Parmi ceux-ci, la contribution du 5<sup>e</sup> quintile est démesurée: de 2021 à 2023, ils participent à plus de 80% à l'épargne totale, soit environ 4 fois plus que les ménages du Q4. Le taux d'épargne agrégé par ménage, légèrement plus élevé depuis la période post-Covid, montre également une modeste contribution des ménages du Q3, de 5% à 6%. Le taux d'épargne négatif du Q1 induit une contribution négative, de l'ordre de -6% à -7% (cf. graphique O).

40 Cf. STATEC, Rapport Travail et cohésion sociale, Analyses 3/2024 (p. 11) qui souligne la dimension dynamique de la pauvreté: en 2022, 18.8% de la population luxembourgeoise était en situation de pauvreté, mais seulement 8% en situation de pauvreté persistante.

41 Les revenus et dépenses des ménages peuvent également souffrir de biais dans les enquêtes, notamment aux extrêmes de la distribution. Ainsi, les revenus des ménages les plus modestes et les dépenses des ménages les plus aisés pourraient être sous-estimés (cf. par exemple Sabelhaus, et al., 2011, "Is the Consumer Expenditure Survey representative by income?", in Conference on Improving the Measurement of Consumer Expenditures et Brewer & O'Dea, 2012, "Measuring living standards with income and consumption: evidence from the UK", ISER Working Paper Series n° 2012-05).

42 Il s'agit de l'épargne constituée annuellement par chaque quintile, rapportée à la somme des flux d'épargne annuels.

### 3. Limites

Plusieurs limites sont à garder en mémoire lors de l'examen des résultats précités, dont certaines ont déjà été évoquées:

- Tous ces chiffrages sont basés sur des moyennes par quintile de niveau de vie, alors qu'à l'intérieur de ces quintiles, il existe une forte hétérogénéité liée notamment à la composition familiale, la situation professionnelle (en emploi, chômage, retraité...) ou au type de chauffage et de motorisation qui implique des résultats potentiellement très différents à l'intérieur des quintiles.
- Si l'analyse du pouvoir d'achat suit par définition une approche statique, celle du taux d'épargne se serait idéalement basée sur la véritable évolution des dépenses par quintile. Or, un recours aux données de l'enquête EBM pour les années successives aurait impliqué une trop forte volatilité (et non nécessairement en ligne avec les élasticités-prix attendues) des résultats d'une année à l'autre et d'un quintile à l'autre. Voilà pourquoi il a été décidé, pour le volet taux d'épargne, que les consommations des différents biens et services suivent pour chaque quintile les variations des dépenses constatées au niveau agrégé. Cela implique un lissage de la réponse des ménages en termes de consommation entre les différents quintiles lors de la crise Covid. Cela signifie également que les ménages réagiraient de la même manière aux variations de prix, alors que les moins aisés devraient théoriquement agir de manière plus sensible et abaisser leur consommation davantage suite à une hausse des prix, p.ex. de l'énergie. Pourtant, dans le cas de l'énergie, on pourrait à l'inverse argumenter que les ménages les plus riches auraient plus de moyens pour adapter à la baisse leur consommation (changement du type de chauffage et de motorisation, rénovation énergétique, alors que les ménages modestes sont plus souvent locataires)<sup>43</sup>. Dès lors, il n'est pas clair a priori dans quel sens cela influencerait les résultats.

- La volatilité des données d'enquêtes entre les différentes années implique aussi que les résultats ne seraient pas identiques si on avait pris une autre année de base que 2019. L'ajustement à la comptabilité nationale permet certes de mettre les grandeurs en ligne avec celles constatées au niveau macroéconomique, mais les répartitions des revenus et de la consommation des différents biens et services entre quintiles restent déterminées par l'EBM 2019.
- La non-prise en considération des dépenses liées aux remboursements de prêts immobiliers (cf. encadré ci-avant)
- Pour la prévision 2024-2025, les résultats sont moins nuancés entre les différents quintiles que pour les années 2019-2023 suite à l'absence de prévisions au niveau de détail utilisé pour les années observées (évolution de prix et des volumes consommés des différents biens et services, évolutions des différents types de revenus par quintile).

L'approche de cette étude reste ainsi exploratoire, mais la plausibilité des résultats se voit améliorée par rapport à celles conduites en 2022 grâce à la recherche de cohérence avec les agrégats macroéconomiques et le recours aux résultats du modèle de microsimulation de l'IGSS pour l'évaluation des mesures.

<sup>43</sup> Les données d'enquêtes EBM ne sont pas conclusives au niveau des sous-agrégats (alimentation, énergie, autres biens, services) concernant les changements de comportements face aux évolutions de prix par quintile lors de la période 2021-2022.

En revanche, en dépit de leur volatilité, elles semblent indiquer des réponses différenciées par quintile lors de la période Covid. Pour les ménages les plus aisés notamment, les volumes d'énergie consommés se contractent relativement plus (p.ex. recours au télétravail induisant une baisse de la consommation de carburants); les quantités d'alimentation consommées se contractent également (p.ex. report vers la vente à emporter), alors qu'ils progressent pour les trois premiers quintiles. Cette contraction de la consommation des plus riches plus importante que dans les données utilisées affecterait la répartition de l'épargne en 2020 et serait un peu plus élevée pour le Q5 en 2020.

## 4. Résumé et conclusions

Si les volumes consommés s'étaient maintenus aux niveaux de 2019, les dépenses auraient progressé suite à l'inflation dans des proportions similaires à travers les différents niveaux de vie, la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation pesant davantage sur les ménages modestes, alors que ces derniers auraient été un peu moins impactés par le renchérissement des services.

Or, l'approche dynamique a mis en évidence que les volumes consommés ont diminué entre 2019 et 2023, notamment pour l'énergie et les services, alors qu'une augmentation est constatée pour l'alimentation en dépit de son renchérissement (reflétant probablement le report de la consommation dans les restaurants et cafés vers le domicile). En tenant compte de ces effets, la hausse des dépenses est légèrement plus forte sur 2019-2023 pour les quintiles inférieurs par rapport aux ménages plus aisés. Pour tous les quintiles, les dépenses progressent moins par rapport à l'approche statique, mais l'écart est plus faible pour les quintiles inférieurs dont la consommation contient moins de dépenses compressibles.

Quelle que soit l'approche, par rapport au revenu disponible, la hausse des dépenses pèse plus lourdement pour les ménages modestes, la part du revenu consacrée à la consommation diminuant avec l'augmentation du niveau de vie.

Les revenus ont également connu une évolution très dynamique sur la période sous revue, avec une progression relative des revenus plus soutenue pour les ménages les plus modestes par rapport aux ménages les plus aisés. Le revenu disponible des ménages du quintile inférieur aurait bénéficié notamment en 2023 relativement plus de l'impact des tranches indiciaires et de la hausse du salaire social minimum.

Selon les prévisions pour 2024-2025, qui s'inscrivent dans un contexte de désinflation, impliquant une moindre croissance aussi bien du côté des dépenses que des revenus, la progression relative des revenus serait à nouveau plus forte pour les ménages les moins aisés. Ces derniers devraient entre autres profiter davantage de la nouvelle hausse du salaire social minimum et des relèvements du côté de l'allocation de vie chère et de la prime énergie. Les adaptations des barèmes d'imposition sur ces deux années stimuleraient en revanche plus les revenus disponibles des quintiles intermédiaires.

En termes de pouvoir d'achat, celui-ci aurait augmenté en moyenne à travers les différents quintiles entre 2019 et 2023. Si les gains relatifs (en % du revenu disponible de 2019) jusqu'en 2022 se sont encore accrus avec le niveau de vie, l'année 2023 a quelque peu rééquilibré le tableau. Ces gains augmenteraient encore légèrement à l'horizon 2025. Sur 2019-2025, le surplus estimé varie entre +5.5% du revenu disponible de 2019 pour le 2<sup>e</sup> quintile à environ +8.0% pour les quintiles 3 et 4.

Ces améliorations se manifestent aussi sur le taux d'épargne, en hausse par rapport à 2019 à travers les différents niveaux de vie (à part pour le Q5). Les ménages les moins aisés afficheraient toujours une consommation qui dépasse leur revenu disponible sur 2023-2025, soit un taux d'épargne négatif, mais moins qu'en 2019. Les ménages du 2<sup>e</sup> quintile arriveraient entretemps à joindre les deux bouts, sans pour autant pouvoir constituer une réserve. Les 20% des ménages les plus aisés contribueraient toujours sur 2023-2025 à plus de 80% à l'épargne agrégée, même si ce taux aurait légèrement diminué par rapport aux années antérieures (hors 2020).

Cette répartition très inégale de l'épargne rend un scénario dans lequel la sur-épargne accumulée sur les dernières années viendrait soutenir la consommation future relativement improbable. Les ménages les plus aisés sont plus susceptibles d'investir les fonds accumulés que d'augmenter leur consommation. Les ménages modestes aimeraient en revanche vraisemblablement consommer plus, mais sont contraints par leurs revenus et l'accès au crédit (certainement rendu plus difficile sur les dernières années à cause de la hausse des taux d'intérêt et le renforcement des critères, même si ces tendances sont en train de s'inverser).

Pour terminer, il faut relever que ces bilans plutôt favorables à l'issue d'années turbulentes, marquées par une crise sanitaire et un choc inflationniste, n'ont rien d'une évidence. Le Luxembourg se distingue de la majorité des pays de la zone euro par une croissance du coût salarial moyen qui dépasse celui des prix à la consommation par rapport à 2019, le rattrapage des salaires étant beaucoup plus graduel dans les pays non dotés d'un système d'indexation.

Différentes mesures publiques ont également contribué à ce résultat, que ce soit en freinant la progression des prix (boucliers tarifaires sur les prix du gaz et de l'électricité) ou en soutenant les revenus par des transferts ou allègements fiscaux. Le coût budgétaire associé aux mesures de soutien des ménages a contribué au creusement significatif des déficits publics. Leur efficacité dépend également de la répartition du bénéfice des mesures selon les niveaux de revenus, un aspect que cette étude permet d'élucider.





**STATEC**

Institut national de la statistique  
et des études économiques  
[www.statistiques.lu](http://www.statistiques.lu)